

ORDRE DU JOUR

De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire :

- Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 30 septembre 2015.
- Affectation du résultat de l'exercice.
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. Approbation de ces conventions.
- Avis consultatif sur les éléments de rémunération de M. Dominique Marcel, Président-Directeur général.
- Avis consultatif sur les éléments de rémunération de Mme. Agnès Pannier-Runacher, Directrice générale déléguée.
- Renouvellement de mandats de 3 administrateurs.
- Renouvellement du mandat de MAZARS en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire.
- Nomination de Madame Virginie CHAUVIN en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant.
- Ratification du transfert de siège social.
- Autorisation à donner au Conseil d'administration aux fins de rachat par la Société de ses propres actions.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée générale ordinaire.

De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire :

- Instauration statutaire du principe « une action, une voix », conformément à la faculté prévue par l'article L. 225-123 du Code de commerce, et modification corrélative de l'article 8.4 des statuts de la Société.
- Autres aménagements statutaires :
 - Précisions à apporter quant aux autorisations spécifiques données par le Conseil d'administration à la Direction générale et modification corrélative de l'alinéa 1 de l'article 13.4 des statuts de la Société ;
 - Modification du régime de la « record date » par le décret n°2014-1466 du 8 décembre 2014 et modification corrélative de l'article 15 des statuts de la Société.

- Autorisation à donner au Conseil d'administration à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre au public.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription, par offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration aux fins d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital social, en rémunération d'apports en nature portant sur des titres de capital ou des valeurs mobilières donnant accès au capital.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider l'augmentation du capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres.
- Délégation de compétence à donner au Conseil d'administration à l'effet de décider une augmentation de capital par émission réservée aux salariés adhérents au Plan d'Épargne Groupe CDA.
- Fixation du plafond nominal global des émissions de valeurs mobilières.
- Annulation des délégations de compétence et autorisations précédemment consenties au Conseil d'administration.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales consécutives à l'Assemblée générale extraordinaire.